

**APPEL A MANIFESTATION D'INTERET POUR LE RECRUTEMENT  
D'UN CONSULTANT INDIVIDUEL POUR L'ELABORATION D'UN MODULE  
DE FORMATION DE LA DIRECTIVE N°08/2009/CM/UEMOA PORTANT  
NOMENCLATURE BUDGETAIRE DE L'ETAT AU SEIN DE L'UEMOA**

1. Le Conseil des Ministres de l'UEMOA a adopté le 26 juin 2009 la Directive N°08/2009/CM/UEMOA portant Nomenclature Budgétaire de l'Etat au sein de l'UEMOA.

Dans le but de faciliter sa transposition et sa mise en œuvre par les Etats membres, la Commission de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine a inscrit dans son programme d'activités 2010, l'élaboration d'un module de formation de la Directive N°08/2009/CM/UEMOA portant Nomenclature budgétaire de l'Etat au sein de l'UEMOA.

2. Le Président de la Commission de l'UEMOA lance le présent appel à manifestation d'intérêt en vue de sélectionner un consultant individuel susceptible de soumettre des propositions de services.

Le candidat devra justifier d'une formation universitaire de bac + 5 ou 6 années de formation, stage compris dans le domaine des finances publiques. Il devra également disposer d'une expérience avérée d'au moins 5 ans dans le domaine précité et d'une bonne maîtrise des finances publiques notamment le cadre harmonisé des finances publiques de l'UEMOA, le manuel des statistiques des finances publiques du FMI 2001, des critères de convergences et une bonne maîtrise en matière budgétaire.

3. Les consultants individuels intéressés doivent fournir leur curriculum vitae détaillé indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les services susmentionnés. Les informations à fournir sont les suivantes :

- Une référence concernant les qualifications requises (copie légalisée des diplômes) ;
- Une référence concernant l'exécution de missions similaires ;
- Références des clients ;
- Toutes informations jugées pertinentes.

4. Les tâches à exécuter par le Consultant dans le cadre de l'étude consistent à :

- tenir compte des expériences antérieures et en cours en matière d'élaboration de modules de formation ;
- tenir compte des meilleures pratiques internationales en matière d'élaboration de modules de formation :
- être très didactique ;
- être très pratique ;
- expliciter les innovations apportées par la réforme ;
- recueillir les avis des membres du comité de suivi le cas échéant

5. Le consultant sera sélectionné conformément aux règles et procédures de la Commission de l'UEMOA
6. Les dossiers de manifestation d'intérêt, rédigés en langue française et portant la mention « **Appel à manifestation d'intérêt pour le recrutement d'un consultant individuel en vue de l'élaboration d'un module de formation de la Directive N°08/2009/CM/UEMOA portant Nomenclature budgétaire de l'Etat au sein de l'UEMOA** », doivent parvenir au plus tard **le 30 mars à 16 heures (heure locale)** sous pli fermé en quatre exemplaires (un original plus trois copies) à l'adresse suivante :

**Commission de l'UEMOA**  
**380 Avenue du Professeur Joseph KI-ZERBO**  
**01 B.P. 543 - Ouagadougou 01 (Burkina Faso)**  
**Tél. : (226) 50 31 88 73 à 76 - Fax : (226) 50 31 88 72**  
**Email : [commission@uemoa.int](mailto:commission@uemoa.int)**

L'attention des soumissionnaires est attirée sur le fait que les candidatures parvenues après l'expiration de ce délai ne sont pas recevables.

7. Pour toute information complémentaire au sujet du présent appel à manifestation d'intérêt, les soumissionnaires intéressés s'adresseront au Département des Services Administratifs et Financiers de la Commission de l'UEMOA :

Personnes à contacter :

- **Monsieur Elhadj Malick SOUMARE** – Tél. : +226 50 32 87 72  
Email : [esoumare@uemoa.int](mailto:esoumare@uemoa.int) ;
- **Madame Aimée Chantal ZOUNGRANA** – Tél. : +226 50 32 86 94  
Email : [aczoungwana@uemoa.int](mailto:aczoungwana@uemoa.int)

**Pour le Commissaire chargé du Département  
des Services Administratifs et Financiers  
et par délégation,  
Le Directeur de Cabinet par Intérim**

**Adèle CONGO KABORE**